

NOTE D'ANALYSE · AFFAIRES PUBLIQUES

Sénatoriales du 27 septembre 2026 : décryptage du nouvel équilibre sénatorial

Résultats, rapports de force et équilibres à fixer à l'issue du renouvellement de la série 1

Note d'analyse Affaires publiques · Point au 28 septembre 2026

Cette note propose une lecture des résultats des élections sénatoriales du 27 septembre 2026, qui ont renouvelé 178 des 348 sièges du Sénat. Les effectifs des groupes ne seront officiellement arrêtés que le 5 octobre

L'essentiel

La majorité sénatoriale devrait se maintenir. Les groupes LR et Union centriste, qui totalisaient 190 sièges avant le scrutin, devraient rester, selon les estimations à ce stade, au-dessus de la majorité absolue (175 sièges), en dépit du recul de LR.

Son équilibre interne évolue. Le recul de LR, estimé entre six et dix sièges, réduit son poids relatif ; l'ampleur du mouvement dépendra des rattachements des élus sans étiquette, qui représentent 46 % des élus de ce renouvellement.

Le RN et l'UDR devraient constituer un groupe. Avec au moins quinze membres, ils franchiraient pour la première fois le seuil de dix sénateurs, ce qui leur ouvrirait les droits reconnus à tout groupe. Leurs onze sièges ont tous été obtenus au scrutin proportionnel.

À gauche, les évolutions sont limitées mais contrastées :

- pertes modérées pour le groupe socialiste, qui pourrait conserver le rang de deuxième groupe ;
- recul du groupe écologiste, qui devrait toutefois se maintenir ;
- stabilité du groupe communiste et premier élu LFI au Sénat.

Mardi 6 octobre, 18h30 : Annonce de la **publication des listes des candidats** aux sept commissions permanentes et à la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne

Plusieurs inconnues demeurent : l'élection du président du Sénat le 1er octobre, pour laquelle Gérard Larcher est candidat à sa succession, la composition définitive des groupes et l'attribution des postes clés.

1. Les résultats du renouvellement

Au 28 septembre, **174 des 178 sièges renouvelés sont attribués**, quatre restant en attente (Guyane, Saint-Martin, Polynésie française). D'après le suivi des résultats, **110 sénateurs sortants sont réélus** (63 %), 61 élus font leur entrée au Sénat et 3 anciens sénateurs y reviennent ; au moins 21 sortants candidats ne sont pas réélus.

Bloc	Nuances officielles agrégées (suivi des résultats)	Sièges
Droite	Divers droite (46), Les Républicains (33), union à droite (6)	85
Gauche	Divers gauche (15), union à gauche (13), PS (9), PCF (2), Écologistes (2), Parti radical de gauche (1), LFI (1)	43
Centre	Divers centre (19), union au centre (6), Horizons (4), UDI (2), Renaissance (1), Parti radical (1)	33
RN et UDR	RN (5), union à l'extrême droite (4), UDR (2)	11
Autres / attente	Régionaliste (1), Divers (1) / sièges non attribués (4)	2 / 4

Deux éléments de lecture se dégagent du suivi :

- **le poids des élus sans étiquette** : 80 élus (46 %) portent une nuance « divers » (46 divers droite, 19 divers centre, 15 divers gauche) ; les effectifs des groupes ne pourront être établis qu'après les rattachements ;
- **la géographie des sièges RN et UDR** : les onze sièges obtenus l'ont tous été au scrutin proportionnel, dans huit départements, dont six situés sur l'arc méditerranéen (neuf sièges) ; aucun ne l'a été au scrutin majoritaire.

2. Lecture du nouvel équilibre

2.1. La majorité sénatoriale : maintien d'ensemble, rééquilibrage interne possible

Le groupe LR, qui avait perdu douze sièges en 2023, enregistre **un nouveau recul**. Ses pertes sont principalement situées en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Occitanie, où les listes RN et UDR ont progressé ; elles sont en partie compensées par des gains, notamment dans la Creuse, l'Aube et la Corrèze. Le groupe pourrait par ailleurs accueillir des élus divers droite et des sénateurs proches de Nouvelle Énergie. **LR resterait le premier groupe du Sénat**, avec un poids relatif moindre au sein de la majorité.

Les partenaires de LR sortent stables du scrutin. L'Union centriste (59 membres) perd trois sortants, qu'elle espère compenser par des ralliements. Les Indépendants (20 membres), qui soutiennent Gérard Larcher sans appartenir formellement à la majorité sénatoriale, perdent deux sièges et en gagnent deux avec l'arrivée d'élus Horizons.

Face au recul de LR, cette stabilité pourrait renforcer leur poids dans la répartition des postes, sous réserve des rattachements arrêtés le 5 octobre.

2.2. Le RN et l'UDR : l'entrée dans le fonctionnement institutionnel du Sénat

Les listes RN et UDR obtiennent onze sièges ; auxquels s'ajoutent un ralliement annoncé (Sylvie Goy-Chavent, Ain) et un rattachement évoqué (Paul Mougenot, Aisne). Avec les trois sénateurs élus en 2023, l'ensemble atteindrait **au moins quinze membres**, ce qui permettrait la constitution d'un groupe.

Élu par un collège composé très majoritairement d'élus municipaux, le Sénat traduit ici moins une dynamique d'opinion que l'implantation locale acquise par le RN et l'UDR aux municipales de mars. La géographie des résultats le confirme : leurs onze sièges ont tous été obtenus au scrutin proportionnel, dont neuf sur l'arc méditerranéen, où ces formations ont le plus progressé en mars.

La constitution d'un groupe n'affecterait pas l'équilibre majoritaire, mais emporterait **des effets institutionnels** : représentation proportionnelle au bureau prévue par le règlement, temps de parole, possibilité d'inscrire des textes à l'ordre du jour réservé. Gérard Larcher, président du Sénat, a indiqué que chaque groupe serait mis en mesure d'exercer ses droits. La manière dont les autres groupes, notamment LR, se positionneront à l'égard de ce groupe constitue l'un des points d'observation des prochains mois.

2.3. La gauche : des évolutions limitées et différenciées

La gauche sort globalement stable du scrutin, mais les rapports de force évoluent en son sein.

Le groupe socialiste limite ses pertes, autour de deux sièges, entre des reculs (Creuse, Vaucluse, Haute-Garonne) et des gains (Doubs, Hérault). Son implantation locale lui permet de conserver des sièges dans des départements où la gauche a pourtant perdu des villes importantes aux municipales, comme l'Aude ou le Finistère. **Il pourrait ainsi rester le deuxième groupe du Sénat**, rang qu'il dispute à l'Union centriste. L'enjeu est concret : ce rang pèse dans la répartition des postes, notamment la présidence de la commission des finances, confiée par usage depuis 2011 à un sénateur n'appartenant pas à la majorité.

Les autres groupes de gauche connaissent des trajectoires contrastées. Les communistes sont stables, leurs quatre sortants étant réélus. Les écologistes, qui reculent là où ils ont perdu des grandes villes en mars (Gironde, Bas-Rhin), devraient conserver leur groupe. **LFI fait son entrée au Sénat** avec Gabriel Amard (Rhône), dans un département où la gauche s'était présentée divisée, mais ne peut constituer de groupe. Le rattachement de Marc Péré (Haute-Garonne), élu sur une liste d'union soutenue notamment par LFI et Les Écologistes, reste à préciser.

2.4. Le RDPI et les élus centristes : stabilité attendue, variable ultramarine

Le RDPI (19 membres avant le scrutin) devrait reculer légèrement : il perd notamment les sièges de Wallis-et-Futuna et d'un sénateur des Français de l'étranger. Son effectif final dépendra de deux inconnues : les résultats encore attendus outre-mer, dont sont issus près de la moitié de ses membres, et le choix de François Rebsamen (Côte-d'Or), qui pourrait le rejoindre. La succession de François Patriat oppose Thani Mohamed Soihili, Xavier Iacovelli et Jean-Baptiste Lemoyne.

3. Focus sur la commission des affaires sociales

La commission aborde le prochain PLFSS avec une direction reconduite mais un rapporteur clé à remplacer.

Son président sortant, **Philippe Mouiller (LR)**, sa vice-présidente **Annie Le Houerou (SER)** et **Corinne Imbert (LR)**, rapporteure de la branche maladie, sont réélus sénateurs. S'ils sont reconduits dans leurs fonctions le 7 octobre, la ligne de la commission sur les textes sociaux devrait rester inchangée. Le rapport sur la branche vieillesse devra en revanche être confié à un nouveau titulaire, **Pascale Gruny (LR)** n'étant pas réélue, poste qui est à suivre compte tenu de la sensibilité du dossier des retraites.

La commission perd par ailleurs une partie de son expertise, avec le départ de membres expérimentés de plusieurs groupes : Alain Milon et Florence Lassarade (LR), Daniel Chasseing (Les Indépendants), Raymonde Poncet Monge (écologiste) et Émilienne Poumirol (SER).

Elle accueillera enfin, pour la première fois, des membres du groupe RN-UDR, la répartition des sièges étant proportionnelle aux effectifs des groupes. Le médecin Laurent Castillo (UDR) figure parmi les profils susceptibles d'y siéger.

La répartition sera arrêtée le 6 octobre, et les rapporteurs du PLFSS désignés à la mi-octobre.

4. Les équilibres qui restent à fixer

- **Élection du président du Sénat (1er octobre).** Gérard Larcher est candidat à sa succession. Le maintien de la majorité LR-UC le place en position favorable, mais l'élection se joue au scrutin secret et l'issue ne sera connue qu'à l'issue du vote.
- **Composition des groupes (5 octobre).** Le rattachement des 80 élus sans étiquette fixera les effectifs définitifs. Il tranchera notamment le rang de deuxième groupe, entre le PS et l'UC, et le poids du groupe RN-UDR. La répartition des postes au bureau et en commission, proportionnelle aux effectifs, en découlera directement.
- **Présidences de groupe (29-30 septembre).**
 - Deux présidences sont disputées : celle du groupe socialiste, entre Patrick Kanner et Rachid Temal, et celle du RDPI, pour la succession de François Patriat.
 - Celle du groupe RN-UDR est à pourvoir.
 - Mathieu Darnaud (LR) et Claude Malhuret (Les Indépendants) sont candidats à leur reconduction. Mélanie Vogel est seule candidate chez les écologistes.
- **Postes clés de l'institution (6-7 octobre, puis mi-octobre).**
 - Les présidences et les bureaux des commissions seront attribués les 6 et 7 octobre.
 - Les rapporteurs budgétaires seront désignés à la mi-octobre.
 - Ces nominations détermineront qui portera les positions du Sénat lors de l'examen du PLF et du PLFSS, à partir de l'automne.

6. Calendrier

Date	Étape
28 septembre	Résultats définitifs attendus pour les 4 sièges ultramarins restants (Guyane, Saint-Martin, Polynésie française)
29 septembre	Première réunion du groupe écologiste et élection de sa présidence ; réunion des sénateurs RN avec les députés RN
30 septembre	Premières réunions des groupes LR, RDPI et socialiste, et élection de leurs présidents
1er octobre	Entrée en fonction des sénateurs élus et élection du président du Sénat
5 octobre	Dépôt des listes et composition officielle des groupes politiques
6 octobre	Élection du bureau du Sénat (vice-présidents, questeurs, secrétaires) ; Annonce de la publication des listes des candidats aux sept commissions permanentes et à la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne
7 octobre	Première Conférence des présidents ; élection des présidents et des bureaux des commissions
8 octobre	Entrée à l'Assemblée nationale des suppléants des huit députés élus sénateurs
Mi-octobre	Désignation des rapporteurs du PLFSS au Sénat

Sous réserve de confirmation par le Sénat le 1^{er} octobre.